

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE
LUNDI 6 MARS 2023 À 20h00 AU CENTRE POLYVALENT SITUÉ
AU 103 RUE LEBLANC.**

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Meggie Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Absent :

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h01

Une personne assiste à la séance.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2. Dépôt des états financiers internes de février 2023
 - 6.3. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
 - 6.4. Présentation et adoption des états financiers de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski pour l'année 2022
 - 6.5. Dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ passés au cours de l'exercice financier 2022 avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$
 - 6.6. Projet pour embaucher une ressource en gestion des ressources humaines de la MRC de La Mitis
 - 6.7. Rejet de la proposition de redécoupage des circonscriptions électorales fédérales dans l'Est-du-Québec
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Embauche de pompiers volontaires
 - 7.2. Acceptation de soumission Construction Mitissienne inc.
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT

- 8.1. Autorisation de demande de soumission pour l'achat de matériaux granulaires 2023
- 8.2. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – compensation de base aux municipalités
9. HYGIÈNE DU MILIEU
Pas de point à traiter
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1. Embauche de madame Chantale Proulx à la bibliothèque municipale
 - 10.2. Nomination de signataire pour protocole de partenariat avec la Caisse Desjardins Neigette et Métis-Ouest dans le cadre du projet du terrain de soccer sur la rue Fabien-Jalbert
 - 10.3. Nomination de monsieur Louis-George Lévesque à titre d'agent de vitalisation
 - 10.4. Ajout de l'organisme « Témoins d'hier à aujourd'hui » à titre d'assuré additionnel
 - 10.5. Ajout du Club de l'Âge d'Or à titre d'assuré additionnel
 - 10.6. Autorisation de construction d'un organisme sur le lot 4 986 581 sis au 103 rue Leblanc
 - 10.7. Autorisation de pont payant pour la Maison des Jeunes Gaëlle Toanen
 - 10.8. Demande de commandite Harmonie de l'École du Mistral
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 11.1. Avis de motion et dépôt de projet du règlement #317-23 relatif à la démolition d'immeuble
 - 11.2. Entente relative à la fourniture du personnel de la FQM pour service d'ingénierie et infrastructures
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

23-03-030 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point 6.4 étant flottant et pouvant être traité à n'importe quel moment de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-03-031 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggie Parent

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Ensemble du conseil :

M. Georges Deschênes :

Maire

- A travaillé avec la MRC pour faire diminuer les coûts de la ressource en urbanisme;
- Toujours avec la MRC ils ont travaillé sur l'implantation du service de génie-conseil de la FQM.

M. Sylvain Deschênes, conseiller : **siège n° : 1**

- Au niveau de la machinerie rien à signaler de majeur et de même avec l'entretien des chemins sauf une tempête.

M. Étienne Lévesque, conseiller : **siège n° : 2**

- Matières résiduelles : une évaluation des unités d'évaluation doit être faite pour corriger quelques erreurs de classement;
- Tourisme : la plateforme Anekdote est en cours de réalisation;
- MADA : on attend des nouvelles d'une demande au PRIMA;
- Fêtes du 150^e : Ne pas manquer la noce chez Ti-Noël le 25 mars.

M. Stéphane Deschênes, conseiller : **siège n° : 3**

- Ressources humaines et aqueduc : rien à signaler.

M. Guillaume Lavoie, conseiller : **siège n° : 4**

- Nous continuons d'attendre pour le développement d'une nouvelle rue au Mont-Comi;
- Une nouvelle embauche à la bibliothèque.

Mme Meggie Lévesque Parent, conseillère : **siège n° : 5**

- Rien à signaler.

M. Waren Soucy, conseiller : **siège n° : 6**

- Rien à signaler.

5- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Les Aménagements Lamontagne inc. : envoie le prix 2023 du litre étendu pour le chlorure de calcium;

Ville de Mont-Joli : nous informe sur les aires de protection de son réseau d'alimentation en eau potable;

MRC de La Mitis : envoie son intention de déclarer sa compétence en transport collectif;

Ministère des Transports et de la mobilité durable : nous envoie la liste des travaux à effectuer sur le pont du Rang Deschênes;

M.A.M.H. : informe la municipalité de l'acceptation du projet de mise en commun pour une ressource en loisirs dans les Hauts-Plateaux;

Maison des Jeunes Gaëlle Toanen : informe la municipalité sur le soutien souhaité pour leur organisme.

23-03-032

6.1- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 28 février 2023 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 28 février 2023 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement :

Chèques #24894 à 24930	90 532.61\$
Dépôt direct # 500144 à 500168	82 967.03\$
Prélèvements #3365 à 3385	52 891.65\$
Salaire élus (fév)	2 777.57\$
Salaire employés mun (22/01 au 18/02/23)	28 637.79\$
Salaires pompiers (22/01 au 18/02/23)	1 145.76\$
Total	258 952.41\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-03-033

6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER FÉVRIER 2023

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 28 février 2023 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-03-034

6.3- VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces

immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE le directeur général et greffier-trésorier monsieur Frédéric Lee, transmette, avant le 18 mars 2022, au bureau de la MRC de La Mitis, la liste des immeubles jointe en annexe, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente;

QUE monsieur Frédéric Lee directeur général greffier/trésorier soit nommé pour représenter la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski lors de la vente pour non-paiement de taxes le 8 juin 2023 au bureau de la MRC de La Mitis;

QUE seulement les comptes en souffrances ayant un solde de 300\$ et plus soient envoyés à la MRC;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-03-035

6.4- PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE les états financiers 2022 sont présentés et déposés par monsieur Benoît Roussel de la firme Mallette.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE les états financiers 2022 de la Municipalité de Saint-Gabriel soient acceptés tels que déposés par la firme comptable Malette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-03-036

6.5- DÉPÔT DE LA LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000\$ PASSÉS AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER 2022 AVEC UN MÊME COCONTRACTANT, LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000 \$

ATTENDU QU'en vertu de l'article 961.4 du Code municipal, la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski est dans l'obligation de publier la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.

Le directeur général et greffier-trésorier monsieur Frédéric Lee dépose donc la liste des fournisseurs et organismes avec lesquels la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a contracté au cours de l'exercice financier 2022 et qui comportent une dépense de plus de 2 000 \$ passés avec un

même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$

23-03-037

6.6- PROJET POUR EMBAUCHER UNE RESSOURCE EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA MRC DE LA MITIS

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Grand-Métis, La Redemption, Les Hauteurs, Métis-sur-Mer, Mont-Joli, Padoue, Price, Sainte-Angèle-de-Mérici, Sainte-Flavie, Sainte-Jeanne-D'Arc, Sainte-Luce, Saint-Charles-Garnier, Saint-Donat, Saint-Gabriel, Saint-Joseph-de-Lepage, Saint-Octave-de-Métis ainsi que la MRC de La Mitis désirent présenter un projet pour embaucher une ressource en gestion des ressources humaines dans le cadre de l'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski s'engage à participer au projet pour embaucher une ressource en gestion des ressources humaines et à assumer une partie des coûts lors de l'utilisation du service;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil nomme la MRC de La Mitis organisme responsable du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-03-038

6.7- REJET DE LA PROPOSITION DE REDÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES DANS L'EST-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE, le 29 juillet 2022, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec a présenté une première proposition de redécoupage;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition ferait passer l'Est-du-Québec de quatre à trois circonscriptions électorales, en supprimant celle d'Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia et en la répartissant dans les circonscriptions limitrophes;

CONSIDÉRANT QUE, le 1^{er} février 2023, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec réitérait cette proposition de redécoupage à la suite de consultations publiques pourtant largement défavorables à cette option;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition de redécoupage est inadmissible pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, puisqu'elle diminuerait la représentation d'une région rurale, peu peuplée, et la représentation effective de sa population, tel que démontré dans les nombreux

mémoires déposés par les élu.e.s du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie à la Commission;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski s'oppose au redécoupage proposé;

QUE la municipalité demande le maintien intégral des circonscriptions électorales fédérales actuelles dans l'Est-du-Québec;

QUE la municipalité transmette la présente résolution au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-03-039

7.1- EMBAUCHE DE POMPIERS VOLONTAIRES

ATTENDU QUE le service incendie de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski est à la recherche de nouvelles recrues pour offrir un service de premier plan à ses citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggie Lévesque-Parent

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte l'embauche de messieurs David Soucy et Gabriel Chassé à titre de pompiers recrues;

QUE la municipalité autorise messieurs Soucy et Chassé à débiter leurs formations de pompier 1 et que la municipalité en assume les dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-03-040

7.2- ACCEPTATION DE SOUMISSION CONSTRUCTION MITISSIENNE INC.

ATTENDU QUE des travaux de réfection de toiture et de changement de portes et fenêtres sont prévus à la caserne incendie de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité possède les matériaux de construction nécessaires à ces rénovations et qu'elle recherche une firme pour l'installation de ceux-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte la soumission de Construction Mitissienne inc. au montant de 11 738.95\$ taxes incluses pour les travaux de rénovation à la caserne incendie;

QUE les fonds nécessaires à ce paiement soient imputés au projet du PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-03-041

8.1- AUTORISATION DE DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES 2022

ATTENDU QUE la municipalité doit effectuer des travaux de rehaussement sur ses chemins en 2023;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le directeur général Frédérick Lee à demander des soumissions sous invitation pour l'achat de matériaux granulaires de type 0-1/2 et tuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-03-042

8.2- PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports a versé une compensation de 203 563 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a effectué des dépenses pour l'entretien d'hiver de 341 122\$ et de 408 017\$ pour le reste de l'année en voirie;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-03-043

10.1- EMBAUCHE DE MADAME CHANTALE PROULX À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QUE le départ de madame Nycole Bouchard à titre de responsable de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte d'embaucher madame Chantale Proulx comme ressource à la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-03-044 10.2- NOMINATION DE SIGNATAIRE POUR PROTOCOLE DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE DESJARDINS NEIGETTE ET MÉTIS-OUEST DANS LE CADRE DU PROJET DU TERRAIN DE SOCCER SUR LA RUE FABIEN-JALBERT

ATTENDU QUE la Caisse Desjardins Neigette Métis-Ouest a contribué financièrement dans le projet du terrain de soccer de la rue Fabien-Jalbert;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski nomme monsieur Louis-George Lévesque à signer pour et au nom de la municipalité le protocole de partenariat ainsi que tout autre document relatif à ce projet avec la Caisse Desjardins Neigette Métis-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-03-045 10.3- NOMINATION DE MONSIEUR LOUIS-GEORGE LÉVESQUE À TITRE D'AGENT DE VITALISATION

ATTENDU l'acceptation de la MRC de La Mitis à une demande de la municipalité au programme FRR4 de vitalisation;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski nomme monsieur Louis-George Lévesque à titre d'agent de vitalisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-03-046 10.4- AJOUT DE L'ORGANISME « TÉMOINS D'HIER À AUJOURD'HUI » À TITRE D'ASSURÉ ADDITIONNEL

ATTENDU les festivités qui auront lieu en 2023 dans le cadre du 150^e anniversaire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE le comité en charge de l'organisation des festivités, « Témoins d'hier à aujourd'hui », nécessite une couverture d'assurance pour ses activités et les membres de son conseil d'administration;

ATTENDU QUE « Témoins d'hier à aujourd'hui » est un organisme lié à la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte d'ajouter l'organisme « Témoins d'hier à aujourd'hui » sur sa police d'assurance MMQP-03-009025.15 à titre d'assuré additionnel;

QUE cet organisme se prévaut des options responsabilité civile et erreurs et omissions telles qu'offertes par l'assureur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-03-047 10.5- AJOUT DU CLUB DE L'ÂGE D'OR À TITRE D'ASSURÉ ADDITIONNEL

ATTENDU le partenariat entre la municipalité et le Club de l'Âge d'or afin de prendre en charge l'entretien des installations physiques sises au 104 rue Berger;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte d'ajouter l'organisme « Le Club de l'Âge d'or de Saint-Gabriel » sur sa police d'assurance MMQP-03-009025.15 à titre d'assuré additionnel;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-03-048 10.6- AUTORISATION DE CONSTRUCTION D'UN ORGANISME SUR LE LOT 4 986 581 SIS AU 103 RUE LEBLANC

ATTENDU QUE le « Festival Country-Western de Saint-Gabriel de déroule à chaque année sur le site du 103 rue Leblanc;

ATTENDU QUE les installations temporaires entraînent des frais monétaires et du temps au groupe de bénévoles pour le montage-démontage;

ATTENDU QUE le « Festival Country-Western de Saint-Gabriel désire construire un abri permanent de type « Gazebo » sur le lot 4 986 581 sis au 103 rue Leblanc;

ATTENDU QUE ce site pourra aussi servir à la population en dehors des périodes où ont lieu le festival;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise le Festival Country-Western de Saint-Gabriel à construire un bâtiment de 30 par 50 pieds sur le lot 4 986 581 sis au 103 rue Leblanc;

QUE cette autorisation ne dispense pas l'organisme à obtenir les permis de construction nécessaires;

QUE monsieur Frédérick Lee directeur général et monsieur Louis-George Lévesque soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski tous documents nécessaires à ce projet ainsi que l'entente de partenariat entre les deux organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-03-049 10.7- AUTORISATION DE PONT-PAYANT POUR LA MAISON DES JEUNES GAËLLE TOANEN

ATTENDU la demande effectuée par la Maison des Jeunes Gaëlle Toanen afin d'effectuer une collecte de fonds de type pont-payant samedi le 3 juin 2023 à l'intersection des rues Pelletier Nord et Sud et de la rue Principale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise la tenue d'une collecte de fonds de type pont-payant samedi le 3 juin 2023 à l'intersection des rues Pelletier Nord et Sud et de la rue Principale par la Maison des Jeunes Gaëlle Toanen;

QUE cette autorisation ne dispense par l'organisme à demander une autorisation auprès du Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23-03-050

10.8- DEMANDE DE COMMANDITE HARMONIE DE L'ÉCOLE DU MISTRAL

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski octroie une commandite de 50\$ à l'Harmonie de l'École du Mistral

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.1- AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DU RÈGLEMENT #317-23 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Monsieur Guillaume Lavoie donne avis de motion et dépose le projet de règlement, qu'à une séance ultérieure le règlement # 317-23 relatif à la démolition d'immeuble sera adopté

23-03-051

11.2- ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL DE LA FQM POUR SERVICE D'INGÉNIERIE ET INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE monsieur Georges Deschênes maire et monsieur Frédérick Lee directeur général soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE monsieur Frédérick Lee soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES

23-03-052 13.1- HOMMAGE À MADAME FLEURETTE BÉLANGER

Il est proposé par le maire, monsieur George Deschênes, et appuyé à l'unanimité des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski rend hommage à madame Fleurette Bélanger et souligne son apport à la communauté Gabrielloise.

Que sa douce mémoire veille sur nous.

23-03-053 13.2- RECONNAISSANCE DE L'APPORT DE MONSIEUR LOUIS-GEORGE LÉVESQUE

Il est proposé par monsieur Étienne Lévesque et appuyé à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski souligne le très grand apport de monsieur Louis-George Lévesque au développement de la communauté.

23-03-054 14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie

DE lever l'assemblée il est 30h37.

Georges Deschênes
Maire

Frédérick Lee
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire